



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Allemagne

Question écrite n° 26937

Texte de la question

M. Matthias Fekl attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la Maison de France de Berlin. En effet, selon une information parue dans le quotidien berlinois « *Der Tagesspiegel* » le 24 avril 2013, l'État envisagerait de vendre cet important lieu de la culture française en Allemagne qui regroupe l'Institut français de Berlin, une salle de concert, un cinéma, une médiathèque et une brasserie française. Ce cinéma indépendant est spécialisé dans le cinéma francophone. Depuis 60 ans, la Maison de France accueille de nombreuses manifestations culturelles et est particulièrement appréciée des Berlinois. Depuis la chute du Mur, ce bâtiment classé a été l'objet de plusieurs transformations coûteuses pour en faire une excellente vitrine de la culture française. Cette maison est un exemple concret de l'importance de l'influence culturelle et économique dans la diplomatie moderne. Vu les coûts entraînés par les transformations architecturales sur les nouveaux lieux, ainsi qu'une baisse prévisible du public venant aux cours de langue, il semble exclu que l'État puisse tirer le moindre bénéfice de cette opération. Plus généralement, le maintien de structures culturelles en Europe et dans le monde est un vecteur essentiel pour une diplomatie d'influence. La diffusion de la langue et de la culture françaises permettent en effet de créer des liens durables et profonds, à un degré égal et parfois supérieur aux liens diplomatiques classiques. Aussi, il souhaiterait connaître les raisons de cette décision et les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de ce bâtiment et des activités qu'il accueille.

Texte de la réponse

La réflexion menée au sujet de la relocalisation de l'Institut français de Berlin s'inscrit dans un double contexte : la rationalisation du parc immobilier du ministère des affaires étrangères dans un contexte budgétaire très contraint et le maintien de toutes les activités développées par l'antenne berlinoise de l'Institut français d'Allemagne. Sur la base du rapport de la mission conduite par l'Inspection générale et associant la direction générale de la mondialisation et la direction des immeubles et de la logistique, il appartient désormais à l'ambassade et aux services concernés du MAE d'apprécier les conditions qui permettraient un fonctionnement optimisé de l'Institut relocalisé. Le ministère des affaires étrangères accorde une grande importance à la qualité de son action culturelle en Allemagne. Celle-ci repose très largement sur l'Institut français d'Allemagne, qui résulte de la fusion du service culturel et de l'établissement à autonomie financière, et dont l'antenne de Berlin est l'une des composantes essentielles. Le projet de transfert des activités de l'Institut de Berlin au sein de l'immeuble de l'ambassade de France s'effectuera s'il permet de maintenir, voire de développer, les activités de cet établissement en termes de visibilité, d'accueil et d'offres.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Fekl](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26937

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5168

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7425